

ferreux, 7; apprêt des vivres et breuvages, 5; produits miniers non métalliques, 4; et autres produits variés, 8.

Je n'ai pas à commenter ici la mise en valeur du Nord, puisque l'honorable député de Churchill (M. Weaver) a, plus que moi, qualité pour parler de l'expansion minière du Nord du Manitoba; toutefois, je veux signaler l'exploitation du nickel qui se poursuit à Lynn-Lake; c'est la seule mine de nickel du Canada en dehors de la province d'Ontario. Une nouvelle voie ferroviaire traverse la contrée entre Lynn-Lake et la région de Flin-Flon-Sheridon.

Les progrès réalisés dans le Sud-Ouest du Manitoba, en matière de recherche du pétrole prennent pour nous une valeur remarquable; cependant, ils sont éclipsés par les résultats extraordinaires obtenus plus à l'ouest. Quoi qu'il en soit, nous sommes fiers, au Manitoba, de la production pétrolière sans cesse croissante de notre province et nous sommes très heureux de voir se développer chez nous des industries qui tirent leurs matières premières des pipe-lines à pétrole. Nous verrons avec plaisir le parachèvement du pipe-line à gaz transcanadien, qui vaudra un nouvel essor industriel au Manitoba.

Comme je l'ai fait remarquer précédemment, tous ces travaux sont, pour notre province, une source de contentement et démontrent que nous, du Manitoba, comme la plupart des Canadiens, avons bien progressé au cours de ces dernières années sous l'administration actuelle. Nous espérons continuer à progresser et à maintenir cette administration, et c'est pourquoi nous appuyons les mesures nécessaires pour aller de l'avant.

En terminant, j'aimerais citer deux autres chiffres. Le ministère de l'industrie et du commerce du Manitoba rapporte que vers la fin de 1953, il a conduit une enquête dans toutes les entreprises manufacturières de cette province, et que 500 d'entre elles environ lui ont adressé des réponses. Parmi les entreprises qui ont répondu, environ 24 p. 100 ont dit qu'elles avaient agrandi leurs usines au cours de 1953, et pas moins de 44 p. 100 ont déclaré qu'elles projetaient d'agrandir leurs établissements en 1954. C'est vraiment là un remarquable témoignage de confiance dans le progrès constant de cette région. Il est également significatif que ce progrès prévu se fonde sur des normes de revenu et de vie qui, en 1953, ont fait monter les ventes au détail dans la province de Manitoba, à \$840 par tête de population, ce qui représente environ 8 p. 100 de plus que la moyenne des ventes au détail par tout le Canada. Il est clair qu'une province qui peut encourager à ce point le commerce du détail a toutes

[M. Pommer.]

raisons de croire que la politique fiscale et commerciale du gouvernement actuel a bien servi ses citoyens.

M. W. N. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, en participant au présent débat, je veux aborder deux questions, vu qu'elles touchent à l'agriculture de l'Ouest du pays, qui est si importante pour tout le Canada, et qu'elles influent par là même sur l'économie nationale.

Mes collègues d'Assiniboia (M. Argue), d'Yorkton (M. Castleden) et d'Humbolt-Melfort (M. Bryson) ont exposé avec toute la compétence voulue les problèmes que posent la situation mondiale en matière de blé et les excédents de cette céréale au Canada même. Je ne m'y arrêterai donc pas bien longtemps. Je m'attacherai surtout à exposer un autre problème, en tant qu'il intéresse les agriculteurs de l'Ouest du pays.

On a, en diverses occasions, proposé certaines modifications ou améliorations en ce qui a trait à la Commission canadienne du blé, mais je ne crois pas qu'il faille penser que ces critiques s'adressent au régime de vente par l'entremise d'une commission. Tout le monde devrait savoir que personne n'a lutté plus longtemps et avec plus d'énergie que le parti cécéliste pour l'adoption d'un système de vente ordonnée, comme celui qu'offre la Commission du blé. Les cultivateurs, règle générale, sont fortement en faveur du régime de vente ordonnée par l'entremise de la Commission. Il y a eu quelque mécontentement en juillet et août derniers, lorsque la Commission, mettant de côté un de ses principes, a libéré les contingents de livraison. Comme plusieurs membres de la Chambre le savent, le contingent de livraison est une invention de la Commission canadienne du blé qui donne aux producteurs l'occasion de livrer leurs céréales de façon ordonnée. Lorsque la Commission s'est éloignée de ce principe, en un moment où on se préparait à des élections, certains d'entre nous ont trouvé là matière à étonnement. En s'écartant de cette ligne de conduite, on a obtenu des résultats fort peu satisfaisants. A part les critiques du genre ou les propositions d'amélioration, comme je les appellerais, quiconque déclare que la CCF s'oppose à l'écoulement des céréales par l'entremise de la Commission a été mal renseigné par un esprit étroit ou en est un lui-même.

Nous avons entendu cette déclaration lors des dernières élections: un vote contre les libéraux constitue un vote contre la Commission canadienne du blé. A l'heure actuelle, certains conservateurs critiquent la Commission canadienne du blé, mais leurs critiques ne se fondent pas sur les mêmes bases que